

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 38
Procurations : 7
Votants : 45
Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 : St Didier sous Aubenas.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Didier-sous-Aubenas relatif à la construction d'un club house et la mise aux normes accessibilité des locaux existants du stade ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 27 avril 2021 ;

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 84 138 € soit 30.85 % du montant HT du projet estimé à 272 700 €, le reste étant financé par l'Etat, la Région, la fédération française de football et 30.85 % d'autofinancement de la commune.

Ces 84 138 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Didier-sous-Aubenas de 100 364 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune est de 16 226€)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 84 138 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Saint Didier-sous-Aubenas pour financer la construction d'un club house et la mise aux normes accessibilité des locaux existants du stade;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Didier-sous-Aubenas de 100 364 € sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.
- Rappeler à la commune les modalités du règlement d'attribution et notamment les obligations en terme de communication.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 28 mai 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210527-DEL27052021-04-DE
Date de télétransmission : 31/05/2021
Date de réception préfecture : 31/05/2021